



**Contrairement aux énergies fossiles telles que le charbon ou le pétrole, le bois est une ressource énergétique renouvelable. Les déchets de bois sont classés en deux catégories :**

- Le groupe dit « liste verte » classe A regroupant les déchets de bois non peints, collés ou revêtus (bois d'emballage, palettes, caisses, bois massif, troncs d'arbres, souches sans terre ni sable et cailloux) ;
- Le groupe dit « liste orange » classe B regroupant l'ensemble des autres déchets de bois (meubles contreplaqués, bois de coffrage).

## **Comment le bois est-il valorisé ?**

Une fois triés, les déchets de bois sont broyés sur notre plate-forme de compostage d'Agde, sur une aire de tri et de broyage spécialement dédiée. Ils sont ensuite expédiés vers l'une des deux filières auxquelles ils sont destinés : la filière « bois énergie » (chauffage) pour les déchets de bois appartenant à la classe A et la filière industrie « panneau de particules » (ameublement) pour les déchets de bois de la classe B.

## **Comment la qualité du tri et du traitement du bois est-elle assurée ?**

La qualité du tri des déchets de bois est d'abord assurée par leur dépôt dans deux bennes distinctes installées dans les déchèteries, puis grâce à leur traitement sur la plate-forme d'Agde : entièrement réalisée en enrobé haut module de résistance, cette dernière garantit la non pollution des lots envoyés vers les filières de traitement. Le site est agréé par la préfecture de l'Hérault en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et permet, chaque année, le broyage et le déchetage de 5 000 à 6 000 tonnes de déchets de bois.

## Qu'est-ce que le bois énergie ?

On parle de « bois énergie » quand le bois est utilisé comme combustible. Si la bûche est la forme la plus courante, le combustible bois a des origines variées (sciure, écorce, copeaux, découpes, emballages, etc.) et des formes d'utilisations nouvelles.

Le bois énergie est aujourd'hui utilisé comme mode de production de chaleur dans le secteur domestique, collectif ou industriel. Dès lors, les équipements permettant de produire de la chaleur à partir de la ressource bois prennent aussi différentes formes, avec des rendements et des autonomies différentes :

- le foyer ouvert (la cheminée) : rendement de l'ordre de 10%,
- le foyer fermé et l'insert : rendement allant de 70% à 85% pour les appareils récents,
- les poêles : rendement de 70% à 80% pour les appareils récents,
- les chaudières : rendement de 70% à 95%.

En France, l'utilisation du bois en tant qu'énergie renouvelable participe à l'entretien des forêts : c'est un sous-produit de l'exploitation forestière.

## Qu'est-ce que le bois industrie « panneau de particules » ?

La filière « panneau de particules » récupère les déchets de bois non exploitables pour en faire des panneaux destinés au secteur du bâtiment (50% des débouchés) de l'ameublement (35%), de l'emballage (10%) et des autres secteurs y compris le bricolage (5%).

Deux technologies de transformation sont utilisées pour la fabrication des panneaux : la reconstitution et la restructuration. Ainsi, les panneaux à base de bois sont répartis en trois familles de produits : les panneaux de contreplaqués (reconstitution), les panneaux de particules et les panneaux fibres (restructuration).